

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Extrait de délibération n° 2012-27 du Comité syndical du Vendredi 06 Avril 2012  
~~~~~

AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mil douze et le six avril à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Mars 2012.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET (procuration à Louis VILLARET) Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSSET - Bernard FABREGUETTES - Joëlle GOUDAL - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI (procuration à Jean TRINQUIER) - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Jean TRINQUIER - Louis VILLARET - Luc VIALA
Absents ou excusés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Roger FAGES - Jacky GALABRUN - André GAY - Rémy PAILLES - Joseph RODRIGUEZ - Bernard SOTO - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (15+2 procurations)	

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011,
Constatant que le compte administratif du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault présente un excédent de fonctionnement de clôture de 98 883,59 €,
Constatant le besoin de financement de la section d'investissement soit le solde d'exécution de la section d'investissement (-1 075,51) et le solde des restes à réaliser (0 €) entraînant un besoin de financement de 1 075,51 €.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

✓ D'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE PREVU BP 2011	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (c/023)	0,00 €
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 075,51 €
	SOLDE DISPONIBLE	97 808,08 €
	● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	0 €
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	97 808,08 €

Pour extrait conforme,
Clermont l'Hérault, le 10 Avril 2012

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2012

Application agréée E-legalite.com

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication